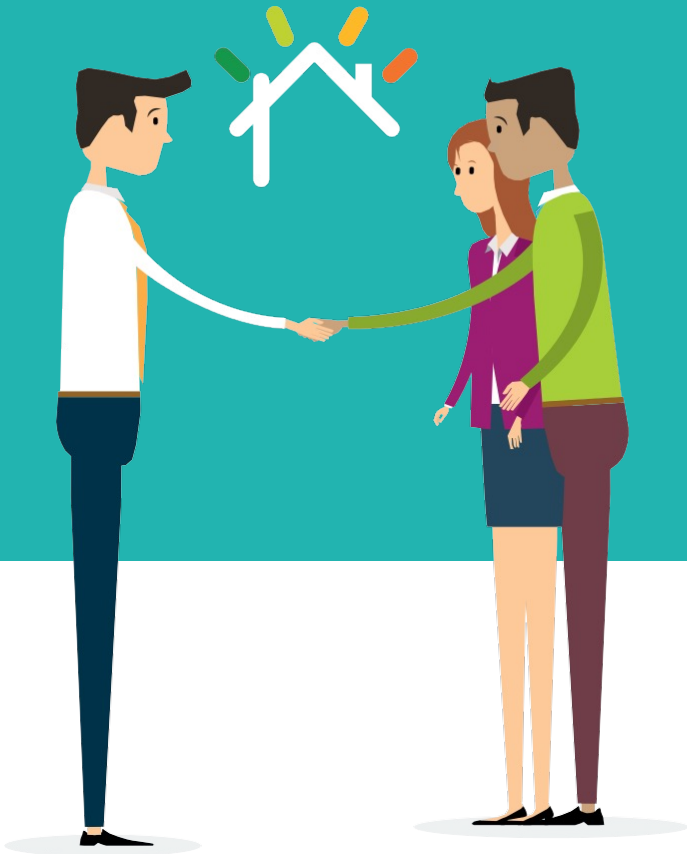


LES AIDES FINANCIÈRES
POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION À LA PERTE
D'AUTONOMIE

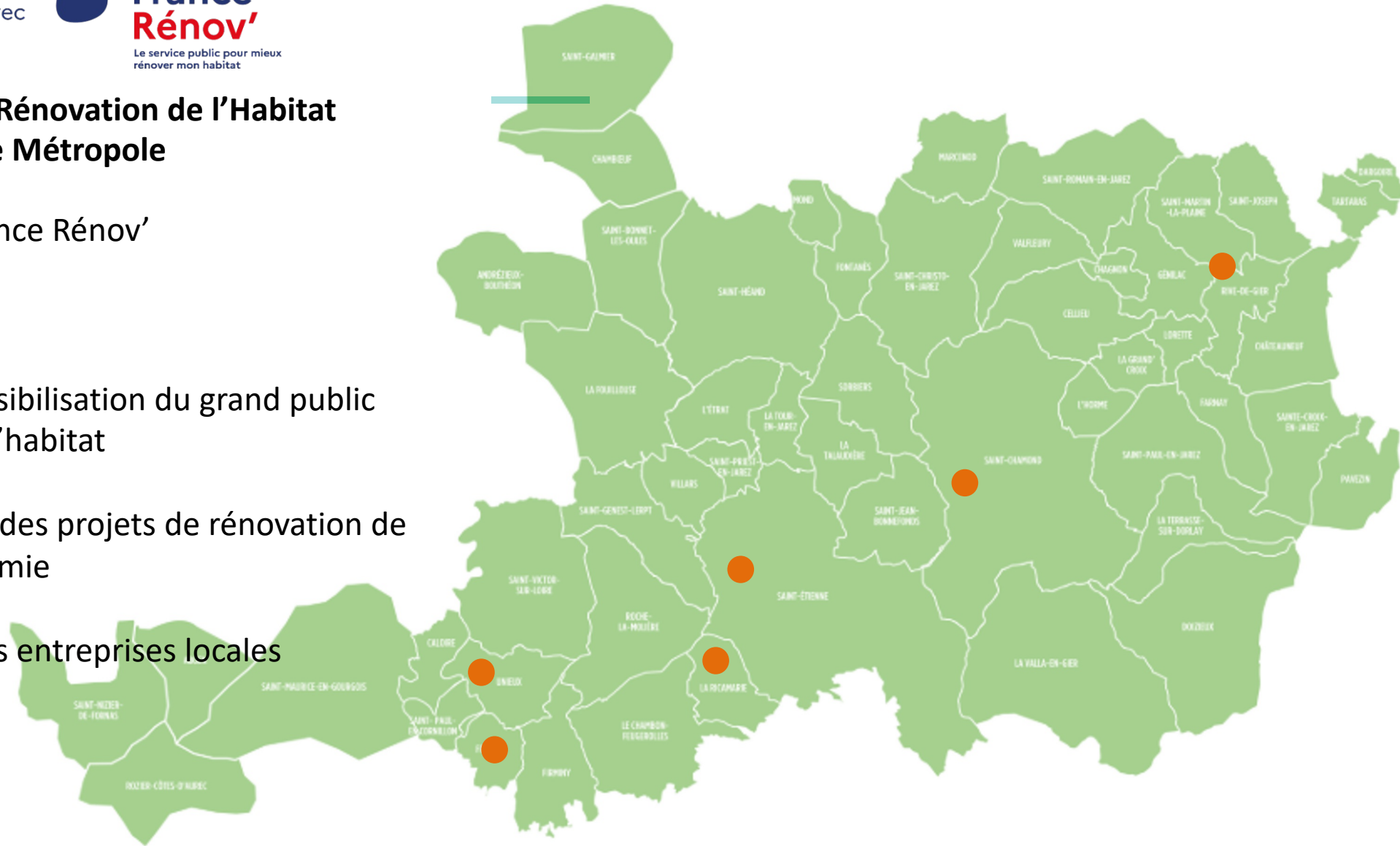


Soutenu par

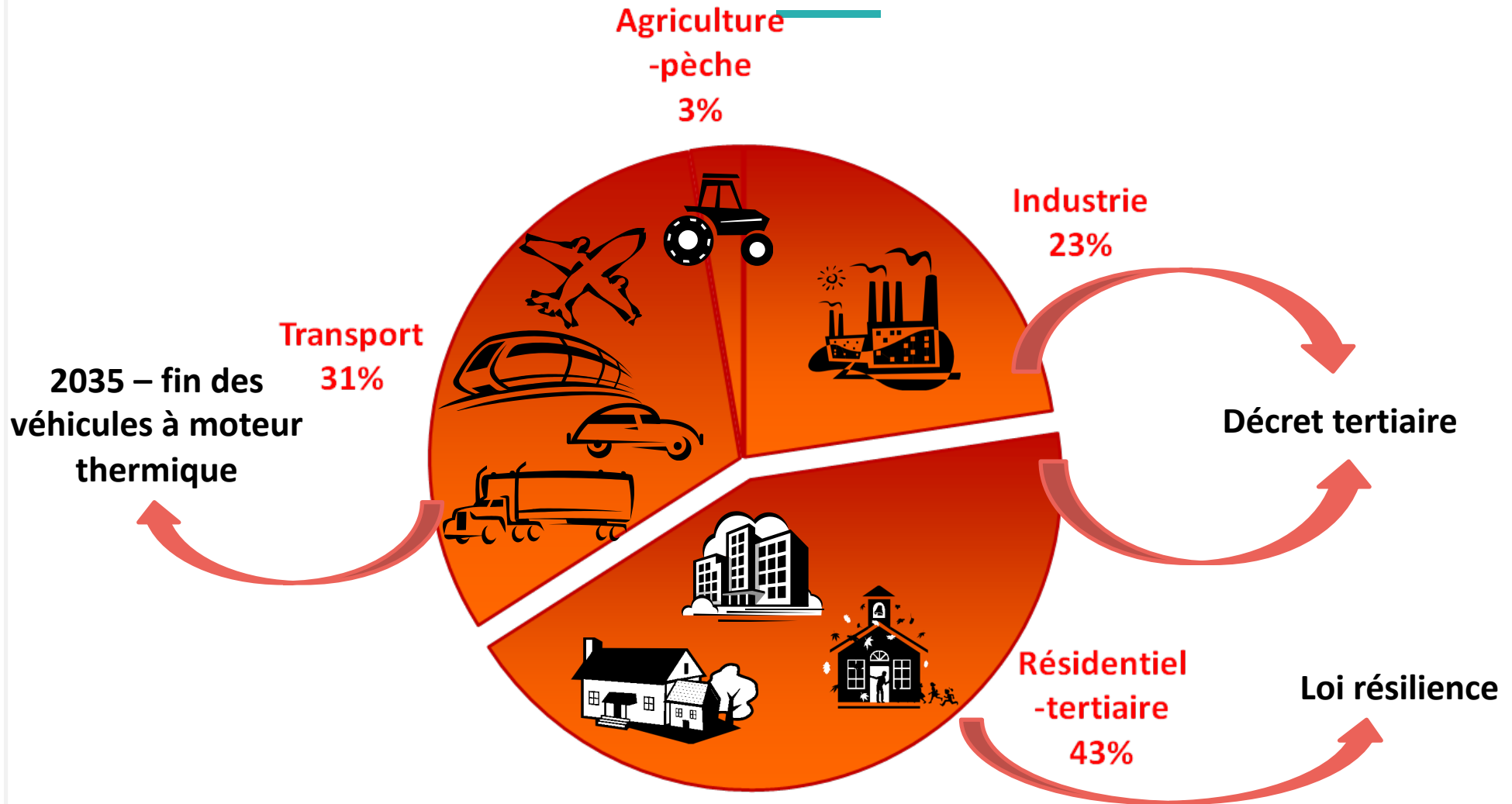


Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat porté par Saint-Etienne Métropole

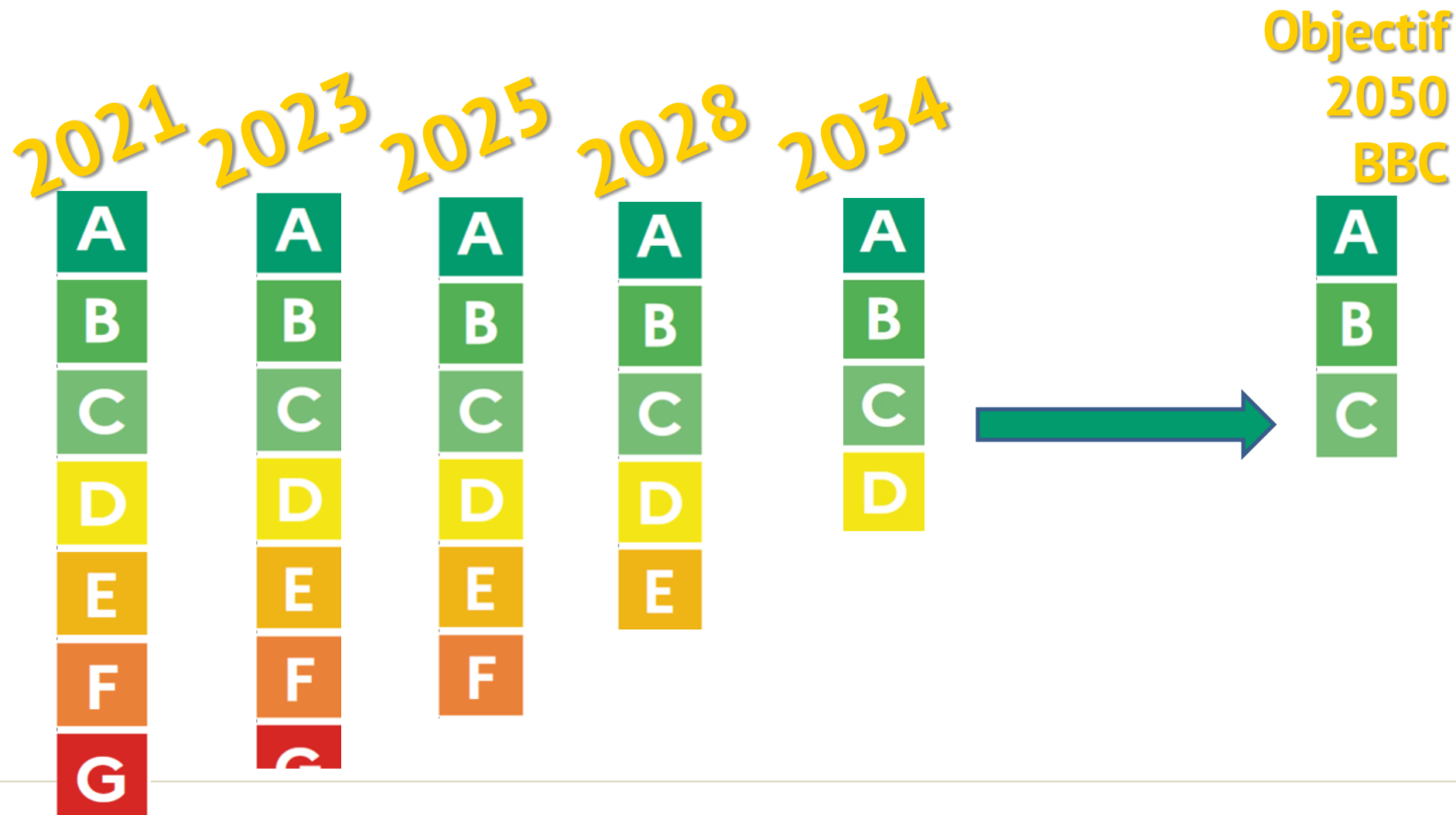
- Espace Conseil France Rénov'
- Guichet unique
- Information et sensibilisation du grand public sur les questions d'habitat
- Accompagnement des projets de rénovation de l'habitat et autonomie
- Mettre en avant les entreprises locales



LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



LOI CLIMAT ET RESILIENCE

2021

1^{er} juillet
le DPE n'est plus simplement informatif mais opposable* au bailleur.

2022

1^{er} juillet
Fin de l'installation des chaudière - fioul
25 août
Gel des loyers pour les logements F et G

1^{er} avril 2025 : Arrêté préfectoral concernant le bois énergie :

- Interdiction d'utiliser des foyers ouverts,
- Obligation d'installer des appareils bois performants (Flamme verte).

obligatoire pour les logements F et G

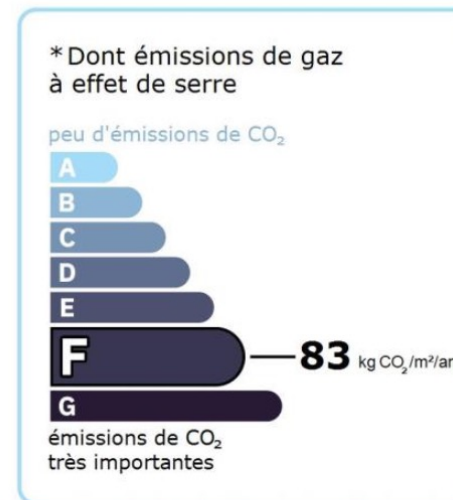
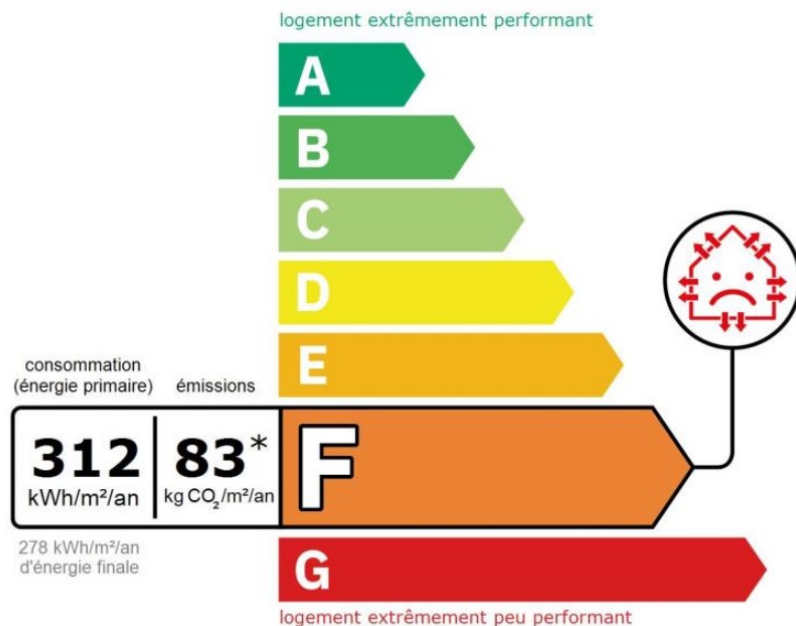
avant vente obligatoire pour les logements **étiquette E**

2034

location interdite des logements **étiquette E**

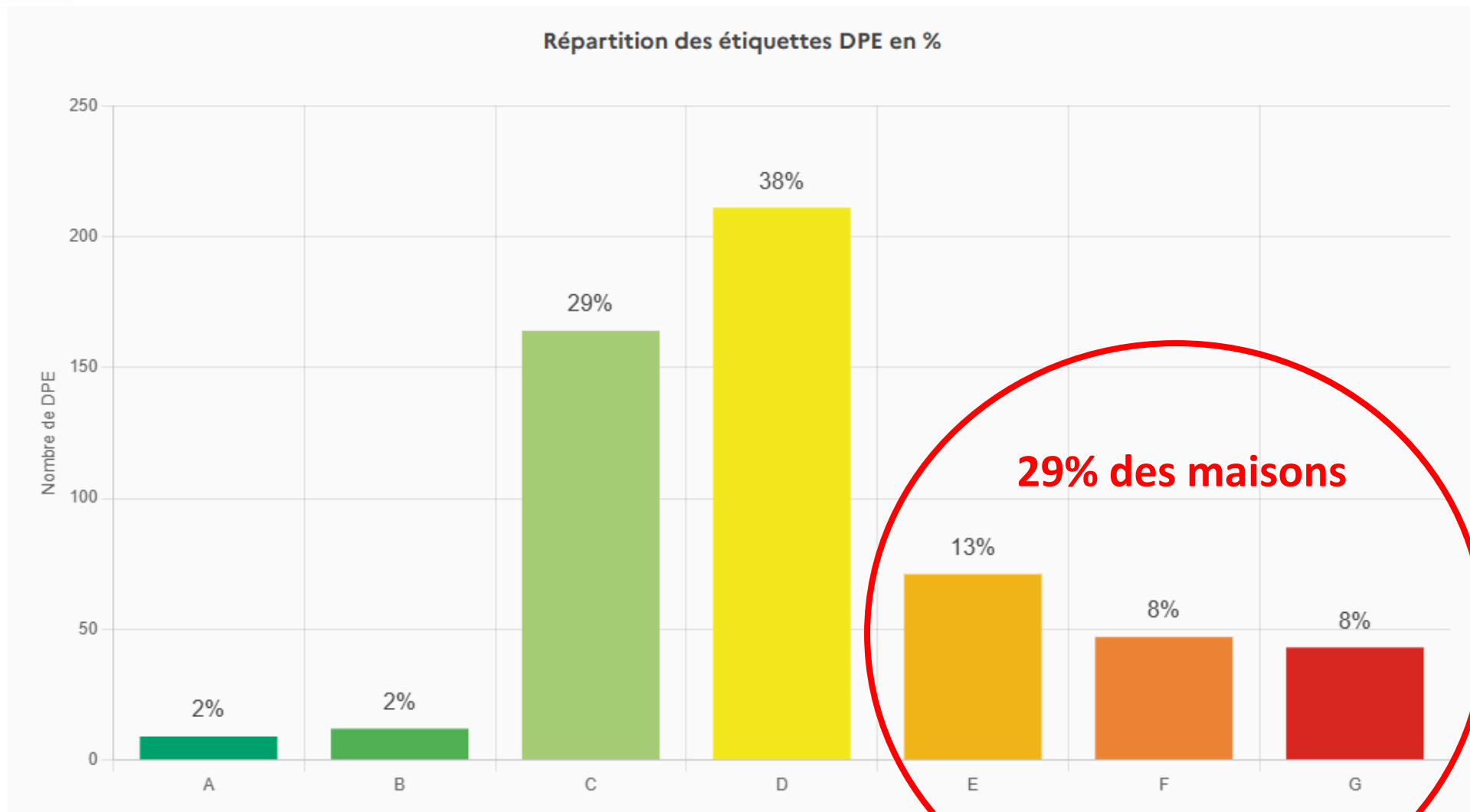
Audit énergétique avant vente obligatoire des logements **étiquette D**

CONNAISSEZ VOUS L'ÉTIQUETTE DPE DE VOTRE LOGEMENT ?



6 personnes sur 10 ne connaissent leurs DPE

DPE DES MAISONS SUR LE CHAMBON FEUGEROLLES



QUELS TYPE DE TRAVAUX ÉLIGIBLES ?



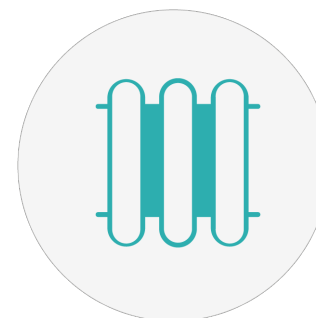
Isolation
(murs, toiture
et planchers
bas)



Menuiseries



Ventilation



**Chauffage et eau
chaude**



Adaptation

Soumis à des critères techniques

PARCOURS RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Qui est éligible aux aides ?

- ✓ Les **propriétaires occupants (résidences principales)**
- ✓ Les **propriétaires bailleurs**
- ✓ Les **copropriétés**

Quelles aides pour des travaux de rénovation énergétique ?

PARCOURS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Conditions de revenus (critères 2026)

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

PARCOURS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**Parcours accompagné
en Rénovation globale**



De 10% à 80% selon
revenus et travaux



Aides locales + autres
aides



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Poste par poste



Forfaits selon
travaux et revenus



Aides locales
+ autres aides



MaPrimeRénov'
Copropriété

Copropriété



MaPrimeRénov



De 30 % à 45 %
selon le gain
énergétique atteint

PARCOURS AUTONOMIE

Qui est éligible aux aides ?

Les propriétaires occupants, les locataires :

- ✓ de 70 ans ou plus
- ✓ De 60 à 69 sous condition de GIR (1 à 6)
- ✓ En situation de handicap
- ✓ Revenues modestes ou très modestes

Les propriétaires bailleurs

- ✓ sous réserve d'un conventionnement avec l'ANAH

Quel type de travaux ?





Propriétaire occupant et

locataire



AMO
obligatoire



De 50% à 70% selon
revenus et travaux

Propriétaire bailleurs



Obligation de signer une
convention avec l'Anah



35% des travaux jusqu'à
750 € par m² dans la limite
de 80 m² par logement

LES AUTRES AIDES DISPONIBLES



Autres aides :

- ✓ Certificat d'Economie d'Energie
- ✓ Eco prêt à taux zéro
- ✓ Prêt à taux zero

Aides fiscales :

- ✓ TVA à taux réduit
- ✓ Exoneration de la taxe foncière
- ✓ Loc Avantage
- ✓ Déficit foncier

Aides locales

Guide des aides 2026 :

<https://www.anah.gouv.fr/anatque/le-guide-des-aides-financieres-2026>

Qui est éligible aux aides ?

Les **propriétaires occupants, bailleurs**

Les conditions :

- ✓ Remplacer un appareil de chauffage au bois antérieur à **2005** par un **appareil certifié flamme verte ou équivalent**
- ✓ Remplacer une chaudière fioul ou bois par une pompe à chaleur géothermique

Attention :

Les publics avec des ressources supérieures (rose) doivent atteindre le niveau BBC après travaux
(Etiquette Energie A ou B)

Subvention Fond Air Bois

- ✓ **1 000 €** pour un appareil bois bûche ou plaquette
- ✓ **1 500 €** pour un appareil bois granulés ou hybride
- ✓ **7 000 €** pour une pompe à chaleur géothermique

Bonus isolation

- ✓ **2 000 €** par appartement avec un gain énergétique > **25 %**
- ✓ **3 000 €** par maison avec un gain énergétique > **à 35 %**
- ✓ **3 000 €** supplémentaire > **à 35 %**
- ✓ **1 000 €** utilisation matériaux biosourcés
- ✓ **1 000 €** installation ventilation double flux
- ✓ **500 €** confort d'été

Qui est éligible aux aides ?

Les accédants à la propriétés, bailleurs, investisseurs

Les conditions :

- ✓ Revenues modestes, très modestes et intermédiaires
- ✓ Logement situé en centre-bourgs (périmètre définie par SEM)
- ✓ Logement avec étiquette E, F, G, avant travaux

Les aides à la rénovation énergétique des logements

- ✓ 2 000 € par appartement avec un gain énergétique > **25 % (hors chauffage)**
- ✓ 3 000 € par maison avec un gain énergétique > **à 35 % (hors chauffage)**

Bonus complémentaires

- ✓ 1 000 € utilisation matériaux biosourcés
- ✓ 1 000 € installation ventilation double flux
- ✓ 300 € test d'étanchéité à l'air
- ✓ 500 € confort d'été

Bonus spéciaux :

- ✓ 1 500 à 3000 € sortie de vacance
- ✓ 2 000 € primo accédant

Qui est éligible aux aides ?

Syndicats de **copropriétaires**

Les conditions :

- ✓ Copropriétés construites depuis plus de 15 ans
- ✓ Travaux de rénovation d'ampleur des parties communes et parties privatives d'intérêt collectif
- ✓ Un gain énergétique minimum de 35%
- ✓ Versement sur le compte du syndicat des copropriétaires

Les aides à la rénovation énergétique des copropriétés

- ✓ 10% du montant HT des travaux plafonné à 15 000 € par logement

Bonus complémentaires

- ✓ Propriétaires occupants aux revenus modestes : 750 € à 1 500 €
- ✓ Fragilité : 500 € par logement

Qui est éligible aux aides ?

Les **propriétaires occupants, bailleurs**

Les conditions :

- ✓ Propriétaire sur la commune
- ✓ Dossier à déposer au Service Transition Ecologique Urbanisme

Les aides aux façades

- ✓ **10 € / m²** ravalement de façade plafonné à **1 500 €**
- ✓ **15 € / m²** isolation par l'extérieur plafonné à **2 000 €**

Les aides aux travaux énergétiques

250 € pour les installations utilisant les énergies renouvelables :

- ✓ Bois (poêle, chaudière, insert),
- ✓ Pompe à chaleur (air/eau ou géothermique),
- ✓ Solaire

100 € pour un ballon thermodynamique

200 € pour ventilation simple flux

250 € pour une ventilation double flux

EXEMPLE D'UN CAS CONCRET 1

La famille Durand achète une maison en centre bourg sur la commune

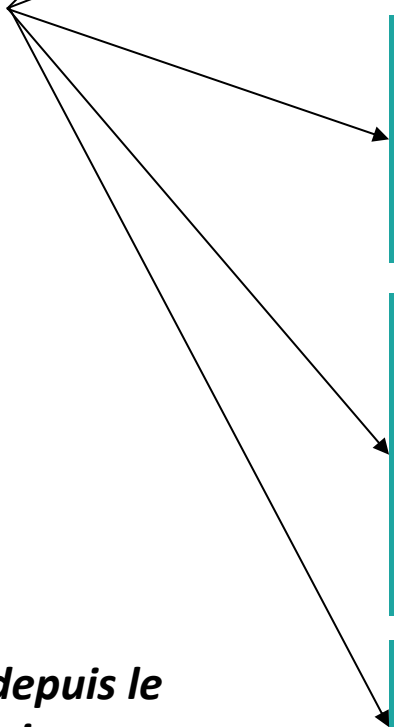
**Maison de ville mitoyenne des années 40 avec des murs en mâchefer
93 m² sur deux étages**

- ✓ Chaudière gaz sur plancher chauffant
- ✓ Ancien double vitrage (année 2010)
- ✓ Comble perdu non isolée
- ✓ Murs non isolés
- ✓ Sous-sol non isolé
- ✓ Ventilation naturelle

**2 adultes / 2 enfants
RFR : 43 000 €
Catégorie « Modeste »**

- **Audit** 

PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC RÉNOV' ACTIONS 42



Identifier les besoins du ménage

Apporter des informations techniques

Orienter vers le(s) dispositif(s) d'aide approprié(s)

Orienter vers les professionnels référencés, (*artisans, architectes, bureaux d'études...*)

Instruire les aides locales

NOUVEAU

Attestation obligatoire depuis le 23/02/2026 pour s'inscrire sur l'ANAH

État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement différent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performances Énergétiques) car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactes. **Référence ADEME du DPE (si utilisé) : 2542E3241315T**

Performance énergétique et climatique actuelle du logement

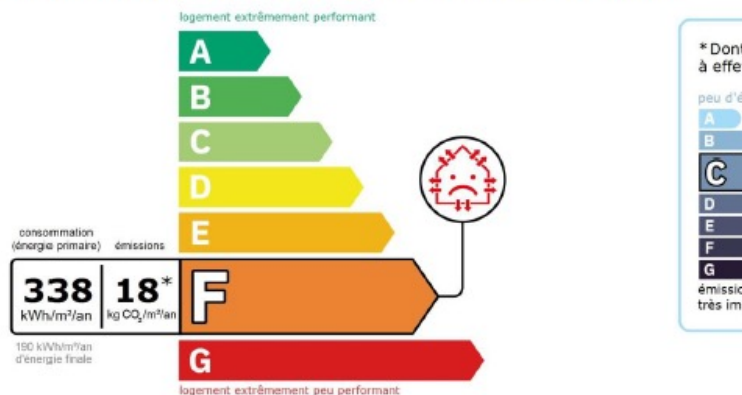
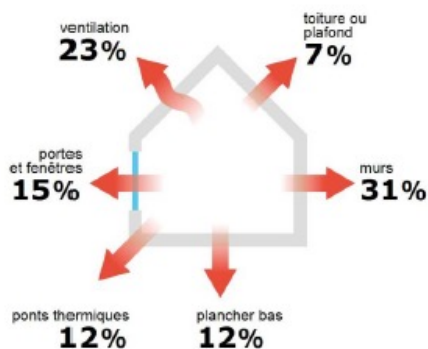


Schéma de déperdition de chaleur



Coefficient de déperditions thermiques = 1,4 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence = 0,5 W/(m².K)

Confort d'été (hors climatiseur)



Performance de l'isolation



Murs	Description
Mur 1 Ouest - Mur 1 Ouest	Mur en béton de mâchefer d'épaisseur non isolé donnant sur l'extérieur
Mur 2 Est - Mur 2 Est	Mur en béton de mâchefer d'épaisseur non isolé donnant sur l'extérieur
Mur 3 Ouest - Mur 3 Ouest	Mur en béton de mâchefer d'épaisseur l'extérieur
Mur 4 Est - Mur 4 Est	Mur en béton de mâchefer d'épaisseur l'extérieur
Mur 5 Sud - Mur 5 Sud	Inconnu donnant sur un local chauffé
Mur 6 Nord - Mur 6 Nord	Inconnu donnant sur un local chauffé
Planchers	Description
Plancher - Plancher	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé
Toitures	Description
Plafond - Plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un local chauffé isolation intérieure (4 cm)
Menuiseries	Description
Fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage
Portes-fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec sous-vitrage
Portes	Porte(s) métal avec moins de 30% de vitrage

Observations de l'auditeur

Hr sous plafond mesure en moyenne 270

Laine de verre existante complètement dégradé sans contenance

Lame d'air menuiserie PVC 10mm

Volet bois

Production d'eau chaude sur ancienne chaudière. Le réseau de chauffage est en mauvais état

Recalcul des surfaces déperditives sur mur extérieurs

Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux					
	338 18 F		☹ Insuffisant	De 2 930 € à 4 020 €	
Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.9)					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Installation d'une pompe à chaleur air/eau Modification du système d'ECS Changement du système de ventilation 	20 0 A	- 94 % (-319 kWhEP/m²/an)	☹ Insuffisant	de 270 € à 420 €	≈ 41 400 €
Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.13)					
Première étape :					
<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une pompe à chaleur air/eau 	40 5 A	- 88 % (-298 kWhEP/m²/an)	☹ Insuffisant	de 470 € à 690 €	≈ 13 500 €
Deuxième étape :					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Modification du système d'ECS 	26 0 A	- 92 % (-312 kWhEP/m²/an)	☹ Insuffisant	de 310 € à 500 €	≈ 25 400 €

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux. Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

Réalisation des devis détaillés

✓ Isolation des murs par l'extérieur (2 faces)	13 905 € HT
✓ isolation des combles perdus	1 579 € HT
✓ Isolation du plafond du sous-sol	3 892 € HT
✓ Pompe à chaleur air/eau double service	13 322 € HT
✓ Ventilation hygroréglable simple flux	1 300 € HT

TVA
5,5 %

Total : 33 998 € HT
35 868 € TTC

✓ Mission « MAR » : 2 300 € TTC

- Réalisation de l'audit énergétique
- Aide au choix travaux
- Aide à la mobilisation de MaPrimeRénov
- Conseils

Coût total : 38 168 € TTC

Objectif des travaux :



RENOVATION GLOBALE

60 % du montant HT des travaux (20 399 €)
80 % sur la mission « MAR » (1 600 €)
Total : 21 999 €



SÉM
3 000 € (gain énergétique)
2 000 € primo-accession
Total : 5 000 €



550 € (pompe à chaleur et ventilation)
1 065 € (isolation des murs extérieur)
Total : 1 615 €



Reste à charge à la fin des travaux :

38 168 € TTC – 28 614 = 9 554 €

Estimation d'un EcoPTZ sur 15 ans pour financer les travaux 212 €/mois

Après réception des subventions 53 € / mois

AVEC UN POSTE DE TRAVAUX (ITE)

	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Cout travaux	14 670 € TTC			
Aides (CEE)	781 €			
Aide communale	1 065 €			
Reste à charge	12 824 €			

Estimation de l'EcoPTZ: (107 € /mois sur 10 ans)



Sans être certain de sortir des étiquettes dites « passoires énergétiques »

RÉALISATION DES TRAVAUX

- ✓ Réception de chantier,
- ✓ Prise en main des nouveaux équipements
- ✓ Versement des aides – explications / délais
- ✓ Suivi des consommations après travaux



EXEMPLE D'UN CAS CONCRET 2

La famille Chambon achète une maison en pierre, partiellement rénovée dans les années 80.

Surface: 143 m² sur deux étages.

Audit 

Mur et comble déjà isolés

2 jeunes adultes
RFR : 37 000 €
Catégorie
« Intermédiaire »

Travaux réalisés

- ✓ Fenêtre double vitrage **25 093 € TTC**
- ✓ Isolation plafond du sous-sol **2 924 € TTC**
- ✓ Installation d'un poêle à bois en remplacement d'une cheminée ouverte **6 778 € TTC**

 → 

RENOVATION GLOBALE PAR GESTE



500 € poêle à bois

Total : 500 €



1 000 € fond air bois

3 000 € bonus isolation
(35%)

Total : 4 000 €

Soutenu par



250 € poêle à bois

Total : 250 €

Reste à charge à la fin des travaux :

34 795 € TTC – 4 750 = 30 045 €

Estimation d'un EcoPTZ sur 15 ans pour financer les travaux **(193 € / mois)**

Après réception des subventions **166 € / mois**

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LES AVANTAGES

- ✓ Gain de confort hiver et été
- ✓ Gain de consommation d'énergie / stabilisation des charges d'énergie
- ✓ Valorisation du bien
- ✓ Anticipation des obligations réglementaires (ex: interdiction de la location des passoires énergétiques)

LES POINTS D'ATTENTION

- ✓ **Artisans RGE**
- ✓ Ces aides doivent être formalisées **avant la signature des devis,**
- ✓ Attention, il existe des **règles de cumul et d'écrêtement des aides,**
- ✓ Les **aides** sont généralement **versées après la réalisation des travaux** (prévoir l'avance de trésorerie),
- ✓ **Attention aux démarchages.**

Chaque mois, une permanence sur les communes de :

- ✓ Ricamarie, en mairie, **2^e vendredi - 9h à 12h**
- ✓ Unieux, en mairie, **2^e vendredi - 13h à 16h**
- ✓ Firminy, à la maison France Services, **3^e vendredi - 9h à 17h**
- ✓ Saint-Chamond, à la maison des projets, **4^e mercredi - 9h à 12h**
- ✓ Rive de Gier, à la maison des projets, **2^e lundi-9h à 16h30**

- ✓ Maison de l'Habitat du Département de la Loire du lundi au vendredi de 9h à 18h

SUR RENDEZ-VOUS



Avez-vous des questions ?



Merci de votre attention !
Rénov'actions42

 **04 77 41 41 25**

www.renovactions42.org

Soutenu par

